

**DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Objet de la dérogation mineure** : propriété du 5140, route 122,  
Saint-Cyrille-de-Wendover (Lot 4 334 579)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

**QU'UNE** assemblée publique de consultation se tiendra le 4 mars 2024 à compter de 19 h 15 à la salle du Conseil municipale au 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser qu'un kiosque à des fins de vente de produit de la ferme possède une superficie de 98 m<sup>2</sup> au lieu de 40 m<sup>2</sup>.

**QUE** cette demande de dérogation a pour effet :

- de permettre l'aménagement d'une partie de bâtiment, ou d'un bâtiment, d'une superficie de 98 mètres carrés à des fins de vente de produits de la ferme au 5140 route 122, sis sur le lot 4 334 579, et ce, malgré l'application du règlement de zonage.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover  
Ce 12 février 2024



**Louise Sista**  
Directrice générale et greffière-trésorière